

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA
HAUTE-CORSE**

**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE ELECTORALE
DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX AFFILIES
AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE
DANS LE CADRE DES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la Fonction publique ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, **notamment son article 11.1,**
- Vu l'arrêté en date du 31 mars 2026 modifié par l'arrêté du 12 mai 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au Conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, **notamment son article 5,**
- Vu l'arrêté en date du 31 mars 2026, portant répartition des sièges au Conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse,
- Considérant le nombre de fonctionnaires titulaires ou stagiaires, à temps complet ou à temps non complet, affectés dans chaque établissement public local, en position d'activité auprès de celui-ci, et relevant du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, **au 1^{er} mars 2026.**

ARRETE

ARTICLE 1° : Conformément aux dispositions combinées des articles 11-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 susvisé, et 5 de l'arrêté en date du 31 mars 2026 modifié par l'arrêté du 12 mai 2026, **la liste électorale du collège des Présidents des établissements publics locaux pour les élections au Conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse est établie conformément à l'annexe ci-jointe.**

ARTICLE 2° : Monsieur le Directeur du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse aux endroits habituellement réservés à cet effet, ainsi que sur le site internet www.cdg2b.com, et sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Corse.

Fait à BASTIA
Le 12 mai 2026

LA PRESIDENTE,

A.M. NATALI



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-282020015-20260512-036-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

-ANNEXE-

**ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE**

AU 1^{ER} MARS 2026

COLLEGE DES PRESIDENTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	ELECTEURS (NOMS - PRENOMS)	NOMBRE DE VOIX
1. C.C.A.S. DE BIGUGLIA	GIABICONI Jean-Charles	01
2. C.C.A.S. DE CALVI	SANTINI Ange	06
3. CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-CORSE	NATALI Anne-Marie	16
4. C.I.A.S. DE LA C.C. L'ILE-ROUSSE-BALAGNE	MORTINI Lionel	21
5. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	POZZO DI BORGO Louis	234
6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE-ROUSSE-BALAGNE	MORTINI Lionel	100
7. COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI - BALAGNE	MARCHETTI François	78
8. COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTAGNICCIA-CASINCA	POLI Antoine	44
9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA-VERDE	NICOLAI Marc Antoine	42
10. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP-CORSE	SANGUINETTI Patrick	20
11. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-CORSE	MARSELLI Philippe	30
12. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FIUM'ORBU-CASTELLU	GIUDICI Francis	24
13. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARANA-GOLO	DOMINICI Jean	69
14. COMMUNAUTE DE COMMUNES NEBBIU-CONCA D'ORO	LECCIA Jean-Pierre	21
15. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORIENTE	ALESSANDRINI Anthony	07
16. COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI	GUIDICELLI Maria	24
17. OFFICE PUBLIC D'HABITAT DE LA HAUTE-CORSE	PONZEVERA Juliette	34
18. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE BALAGNE	SEITE Jean Marie	02
19. REGIE COMMUNALE S.P.A. SAN FRANCESCU	MATTEI Joseph	04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260512-036-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	ELECTEURS (NOMS - PRENOMS)	NOMBRE DE VOIX
20. S.I.E.E.P. DE LA HAUTE-CORSE	POLI Antoine	23
21. S.I. CASINCA-MORIANI	CASTELLI Yannick	02
22. S.I. PLAINE DU FIUMORBU	GIUDICI Francis	02
23. SYNDICAT MIXTE DU GIUSSANI	MARIANI Frédéric	04
24. SYNDICAT MIXTE GRAND SITE DE FRANCE CONCA-D'ORU	VINCENTI Antoine	02
25. S.I.V.O.M. DE CERVIONE-VALLE-DI- CAMPOLORO	PAOLI Jean-Jacques	05
26. S.I.V.O.M. DE LA VALLEE D'OREZZA	FERRARI Marcel	05
27. S.I.V.O.S. E CINQUE PIEVE-DI-BALAGNA	POLI Jean-François	10
28. S.I.V.U. DE LINGUIZZETTA	SANTINI Jean	01
29. S.I.V.U. ASSAINISSEMENT ROGLIANO- TOMINO	QUILICI Patrice	03
30. SYVADEC	GIANNI Don Georges	110

NOMBRE TOTAL DE VOIX	944
-----------------------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20260512-036-2026-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026